



Mise sous tutelle d'un membre de la famille qui accumule les dettes

Par **michèle38**, le **14/04/2009** à **22:57**

Bonjour,
depuis 20 ans mon frère âgé de 39 ans accumule les dettes. Depuis 2 ans il est en surendettement, mais continue de s'endetter (retard de loyer, EDF, Impôts...)
En instance de divorce il a la garde de ses 2 enfants (12 et 19 ans) mais ne perçoit rien pour l'instant. Il travaille épisodiquement. Mes parents s'épuisent à assumer ses dettes. Nous voudrions trouver une solution pour l'obliger à gérer son budget sans que les enfants ne manquent de rien.
La mise sous tutelle est-elle une solution, sachant qu'il n'y a pas d'incapacité intellectuelle? Y a-t-il une autre solution?

Par **Marion2**, le **14/04/2009** à **23:19**

Bonsoir,

Une mise sous tutelle est trop lourde dans ce cas, faites une demande de mise sous curatelle, c'est-à-dire qu'une tierce personne gèrera son budget.

Afin d'accélérer la procédure, contactez une Assistante Sociale qui pourra intervenir directement avec le Juge des Tutelles (puisque'il y a des enfants) et vous aidera dans vos démarches.

Bon courage.